

5 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 5 septembre 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 15 août 2018
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 5 septembre 2018
 - 5.2 Félicitations et remerciements à madame Martine Malo pour 35 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie
 - 5.3 Adoption de la nétiquette de la Municipalité de Sainte-Mélanie
 - 5.4 Mandat accordé au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
 - 5.5 Agrandissement de l'école Sainte-Hélène – collaboration avec la Commission scolaire des Samares
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2018
- 07- **Sécurité publique**
 - 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2019
 - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2018-2019
 - 7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2018-2019 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
 - 7.4 Octroi du contrat de contrôle animalier 2019

08- Loisirs et culture

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2018

8.2 Création du comité de suivi de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA)

8.3- Aide financière au Musée d'art de Joliette

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} au 24 août 2018

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal pour la saison 2018-2019

9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2018-2019

9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 3

9.5 Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 2

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2018-09-219

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

a) Coupe de l'herbe à poux sur les abords-fossés des rues.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-09-220

3.1 Séance ordinaire du 15 août 2018

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur-général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2018 soit approuvé.

Adoptée

2018-09-221

04- CORRESPONDANCE

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 21 juillet au 24 août 2018.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 21 juillet au 24 août 2018.

Adoptée

2018-09-222

05- ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 5 septembre 2018

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 5 septembre 2018 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **172 935.62 \$**.

Décaissements : chèques numéro 11350 à 11352	5 959.79 \$
Chèque annulé numéro	
Comptes fournisseurs : chèques numéro 11353 à 11394	136 613.57 \$
Salaires du 5 août au 18 août 2018	30 362.26 \$
Total de la période :	172 935.62 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-09-223

5.2- Félicitations et remerciements à madame Martine Malo pour 35 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU que madame Martine Malo a été embauchée à la Municipalité de Sainte-Mélanie en septembre 1983;

ATTENDU la qualité de son travail et la constance de son dévouement;

ATTENDU qu'il y a lieu de souligner formellement ses 35 années au service du public mélanien;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie félicite et remercie madame Martine Malo pour son dévouement et ses trente-cinq (35) années de bons et loyaux services au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie, et ce, adapté à la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

Adoptée

2018-09-224

5.3- Adoption de la nétiquette de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU l'utilisation croissante des réseaux sociaux par les citoyens;

ATTENDU la présence virtuelle de la Municipalité de Sainte-Mélanie sur des réseaux sociaux et sur son propre site internet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une nétiquette pour encadrer la présence de la Municipalité de Sainte-Mélanie sur les réseaux sociaux et les échanges avec les utilisateurs de ces réseaux;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal adopte la nétiquette de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que celle-ci soit diffusée;

QU'AUX fins de la présente, la direction générale soit mandatée afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2018-09-225

5.4 Mandat accordé au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2018-09-226

5.5 Agrandissement de l'école Sainte-Hélène – collaboration avec la Commission scolaire des Samares

ATTENDU la résolution C.C.-011-180827 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares adoptée le 27 août 2018;

ATTENDU que cette résolution concerne notamment l'ajout de quatre (4) classes du primaire et une (1) classe de maternelle à l'école Sainte-Hélène;

ATTENDU que le conseil municipal appuie l'initiative de la Commission scolaire dans le cadre de sa demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (mesure ajout d'espace 50511);

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire des Samares à l'effet que la Municipalité participe au projet d'agrandissement afin d'y implanter un ou des locaux partagés à des fins municipales ou communautaires;

ATTENDU que le conseil municipal juge utile d'explorer toutes les options possibles de partenariat dans le cadre de ce projet;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal informe la Commission scolaire de son intérêt à participer aux phases préliminaires du projet d'agrandissement de l'école Sainte-Hélène (définition de besoins, scénarios d'agrandissement et d'utilisation des locaux, estimés de coûts et modalités de financement);

QUE les modalités de partenariat avec la Commission scolaire soient définies et approuvées ultérieurement par résolution du conseil municipal ;

QU'AUX fins de la présente, madame Française Boudrias, mairesse, madame Geneviève Poirier, conseillère et monsieur Jasmin Boucher, conseiller, soient mandatés afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie et faire rapport périodiquement au conseil municipal.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-09-227

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2018.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-09-228

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2019

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 » et « Prévision météorologique du temps violent pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2019 » telle que transmise en date du 5 septembre 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 » pour un coût maximal de cinq mille trois cent cinquante dollars (5 350 \$) plus taxes et de « Prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2019 » pour un coût maximal de mille six cent soixante-cinq dollars (1 665 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-09-229

7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2018-2019

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs sur le couvert de glace rivière L'Assomption saison 2018-2019 » telle que transmise en date du 5 septembre 2018;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2018-2019 tels que précisés à l'offre de services du 5 septembre 2018. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de douze mille deux cent cinquante dollars (12 250 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-09-230

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2018-2019 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2019 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

ATTENDU les mandats de services professionnels octroyés le 5 septembre 2018 par résolutions à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2018-2019;

ATTENDU le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de dix-neuf mille deux cent soixante-cinq dollars (19 265 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2019 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-09-231

7.4 Octroi du contrat de contrôle animalier 2019

ATTENDU la proposition datée du 27 août 2018 de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » dont la principale place d'affaires est située au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul-de-Joliette;

ATTENDU que cette proposition permet de maintenir le coût des licences de chien à trente dollars (30 \$) pour l'année 2019;

ATTENDU que cette proposition permet de continuer d'offrir la gratuité pour une première licence de chien à toute personne âgée de 65 ans et plus;

ATTENDU le règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2019 (1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement) à l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » selon les conditions stipulées à l'offre de services du 27 août 2018, notamment le maintien du tarif des licences individuelles à trente dollars (30 \$) par chien et la gratuité pour une première licence aux personnes âgées de 65 ans et plus pour l'année 2019;

DE MANDATER l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » pour l'application du règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2018-09-232

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2018

ATTENDU la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2018 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2018;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

2018-09-233

8.2 Création du comité de suivi de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA)

ATTENDU que le conseil municipal a approuvé le contenu de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) déposée par le comité PFMADA le 15 août 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un comité de suivi de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) dont les membres ont été désignés lors de la rencontre du comité PFMADA le 9 juillet 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE CRÉER un comité de suivi de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA);

DE DÉSIGNER les personnes suivantes :

Volet Famille

- **Nathalie Lépine**
- **Annie Beauséjour**
- **Lise Lafrance-Riopel**
- **Véronique Desrochers**

Volet Aînés

- **Deux représentants désignés par le comité Vieillir dans sa communauté rurale**
- **Denis Filiatrault**

DE MANDATER ledit comité afin qu'il assure le suivi du plan d'actions de la PFMADA et fasse rapport au conseil municipal;

D'AUTORISER ledit comité à fixer ses règles de régie interne et à s'adjoindre au besoin des ressources additionnelles pour contribuer aux travaux du comité, et ce, dans le respect des autorisations budgétaires consenties par le conseil municipal.

Adoptée

2018-09-234

8.3- Aide financière au Musée d'art de Joliette

ATTENDU la mission culturelle, artistique et éducative du Musée d'art de Joliette;

ATTENDU le rayonnement touristique régional du Musée;

ATTENDU que le musée offre des ateliers artistiques aux enfants du camp de jour estival de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie une aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) au Musée d'art de Joliette.

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

Le vote est demandé par monsieur Gilbert Perreault

Vote pour :

Denis Filiatrault
Daniel Gravel
Geneviève Poirier

Vote contre :

Gilbert Perreault

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2018-09-235

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} au 24 août 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} au 24 août 2018 tel que préparé par monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} au 24 août 2018.

Adoptée

2018-09-236

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal pour la saison 2018-2019

ATTENDU les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal demandées par monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ADJUGER à la compagnie **SEL WARWICK** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglacage (FAB Montréal) pour la saison hivernale 2018-2019 au montant de quatre-vingt-sept dollars (87 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2018 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2019.

Adoptée

2018-09-237

9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2018-2019

ATTENDU les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal demandées par monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ADJUGER à la compagnie **Les Entreprises Généreux**, en tant que plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive 2.5 - 5 mm pour la saison hivernale 2018-2019 au montant de dix dollars et quatre-vingt-trois cents (10.83 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 350 tonnes métriques disponibles avant le 1^{er} décembre 2018 (transport exclu).

Adoptée

2018-09-238

9.4 **Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 3**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 22 août 2018 relative à des travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement au montant de quarante-sept mille soixante-sept dollars et trente-sept cents (47 067.37 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc. (Les Entreprises Généreux)** relatif aux travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 3, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 22 août 2018;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) en y soustrayant toute subvention provenant du ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-09-239

9.5 **Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari – Certificat de paiement numéro 2**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 19 juillet 2018 relative à des travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement au montant de mille deux cent quinze dollars et quatorze cents (1 215.14 \$) incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 5 % à l'entrepreneur **Franroc, Division de Sintra Inc.** relatif aux travaux de surface effectués sur la rue Robert et sur une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-

Safari – Certificat de paiement numéro 2, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 19 juillet 2018;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toutes subventions annuelles 2018 du ministère des Transports du Québec (programmes PAARRM et PAERRL);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 25.

a) Félicitations pour les travaux du chemin du Lac Nord.

La période de questions est close à 20 h 26.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2018-09-240

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire trésorier